

Accès à la justice : A l'épreuve du droit ?

30 juin 2014 de 14h à 18h

Maison du Barreau de Paris

Les victimes impactées par les activités des acteurs économiques doivent avoir accès à la justice afin d'obtenir réparation. Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme rappellent aux États leurs obligations de protéger et d'assurer l'accès à des voies de recours effectifs. L'objet de cette conférence est de mettre en avant les résultats de l'étude rédigée par ECCJ, CORE et ICAR sur l'accès à la justice et d'évoquer les voies possibles autour de l'imputation des responsabilités. Des solutions existent en effet dans différents pays; en France, une proposition de loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre à l'égard de leur filiales ou sous-traitants a été déposée en novembre 2013.

14h - Accueil des participants, Salle Gaston Monnerville

14h30-18h – Colloque

Introduction

William Bourdon Avocat, Président de Sherpa

Table ronde I : Un contexte international favorable

Modérateur : Sandra Cossart Responsable du programme GDH-RSE, Sherpa

Olivier de Schutter Professeur, Rapporteur spécial des Nations Unies

Philippe Texier Magistrat, Commission internationale des juristes

Table ronde II : Le devoir de vigilance : un impératif en droit de la responsabilité civile

Modérateur : Jeremy Perelman Professeur

Antoine Lyon-Caen Avocat, Professeur des Universités

Horatia Muir – Watt Professeur des Universités

Stéphane Vernac Maître de Conférences

Table ronde III : Le devoir de vigilance: les voies d'une mise en œuvre effective

Modérateur : Sandra Cossart Responsable du programme GDH-RSE, Sherpa

Modérateur : Stéphane Vernac Maître de Conférences

Nicolas Cuzacq Maître de Conférences

Charley Hannoun Avocat, Professeur des Universités

Le nombre de place étant très limité, nous vous remercions de vous inscrire rapidement en envoyant un mail à communication@asso-sherpa.org

La participation d'autres intervenants reste à confirmer

La conférence sera suivie d'une réception dans les salons de Harlay de 18h à 20h

